

LE « PROCESSUS D'ISTANBUL »
CONTRE LES CRITIQUES DE L'ISLAM, L'INTOLERANCE,
L'ISLAMOPHOBIE...

UNE CONFERENCE DE L'OCI EN 2012 EN EUROPE ?

RESUME

Suite à la résolution 16/18 du 24 mars 2011 de l'ONU contre l'intolérance fondée sur les religions ou convictions, l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), qui regroupe 57 pays musulmans, a réuni en juillet 2011 à Istanbul les représentants de plus de 20 pays, dont les USA, ainsi que de l'Union européenne, et leur a proposé d'organiser des conférences internationales pour la mise en œuvre de cette résolution dans les législations nationales, ce qu'ils ont accepté et appelé « processus d'Istanbul ».

La 1^{ère} de ces conférences a eu lieu en décembre 2011 à Washington à huis clos ; en attendant les textes qui en résultent, ses résultats sont appréciés de façon diverses. 10 jours après cette 1^{ère} conférence, l'OCI annonça unilatéralement que la suivante aurait lieu en juillet 2012 dans l'Union européenne. Mais 4 mois plus tard, aucune autorité de l'Union européenne ni de ses Etats membres ne semble avoir pris d'engagement à ce sujet. A 2

mois de la date annoncée, l'impréparation de cette 2^{ème} conférence est totale. Dans une optique pragmatique et constructive, le présent document propose : . le report de cette 2^{ème} conférence au début de 2013 dans l'Union européenne et . son organisation en complète réciprocité, les intolérances devant être examinées et les remèdes proposés dans les pays tant européens que musulmans et d'autres convictions, à commencer par les injustices les plus graves. Ce dialogue novateur pourrait être bénéfique à des centaines de millions de citoyens des 84 pays membres de l'OCI et de l'UE ; et il pourrait donner un nouvel élan à la compréhension et à la coopération entre pays européens et musulmans.

TABLE DES MATIERES

1. L'OCI
p. 2
2. La tentative de pénalisation des critiques de l'islam
p. 3
3. Le processus d'Istanbul : Istanbul, Washington, Union européenne ? p. 3
4. L'indécision des Européens
p. 6
5. Proposition de conférence en réciprocité et de report au début de 2013 p. 7
6. Conclusion
p. 8

.../...

p. 2

1. L'OCI

«L' Organisation de la Conférence islamique » fut fondée en 1969 par 25 pays musulmans pour protéger les lieux saints de l'islam, peu après l'incendie criminel de la mosquée al Aqsa à Jérusalem ; et son siège fut fixé à Djeddah (Arabie saoudite). En 1972, elle élargit ses activités :

- coopération entre Etats membres en matières économique, sociale, culturelle...
- lutte contre le racisme et le colonialisme, et pour la dignité, l'indépendance et les droits des peuples musulmans ainsi qu'une paix mondiale fondée sur la justice,
- défense de l'image de l'islam et lutte contre sa diffamation,
- coordination de l'action pour sauvegarder les lieux saints, aider la Palestine...

En 1989, l'OCI condamna la publication des *Versets sataniques* et son auteur Salman Rushdie et réclama une législation pour la « protection des idées religieuses ». En 1990, l'OCI publia sa « Déclaration des droits de l'homme en islam » (www.oic-oci.org/english/article/human.htm) inspirée de celle de l'ONU de 1948, mais dénaturée par la primauté reconnue à la sharia, se conformant ainsi au modèle saoudien minoritaire

parmi les Etats arabes et musulmans (Issa A., *Constitution et religion dans les Etats arabes*, Univ. Nancy, 2011) Après le choc du 11 sept. 2001, l'OCI soutint en 2004 à l'ONU l' « Alliance des civilisations » proposée par MM. Zapatero et Erdogan (1ers ministres espagnol et turc). Depuis 2001, l'OCI compte 57 Etats membres sur 4 continents. Depuis 2004, le secrétaire général de l'OCI est le Prof. Ihsanoglu, de nationalité turque. En 2006, l'OCI lança un appel à la fin des violences interconfessionnelles et à l'unité de l'Irak. En 2007, l'OCI a créé un observatoire de l'islamophobie produisant des rapports annuels. Depuis 2011, l'OCI s'est dénommée : « **Organisation de la Coopération islamique** ». On dénombre depuis peu 1,3 milliard de musulmans, ce qui fait désormais de l'islam la principale religion au monde. Vu l'absence de clergé dans l'islam (les chiites exceptés), l'OCI constitue l'unique organe représentant l'ensemble des musulmans dans le monde. (d'après www.oic-oci.org principalement)

.../...

.../...

p. 3

2. LA TENTATIVE DE PENALISATION DES CRITIQUES DE L'ISLAM A L'ONU

Depuis la publication des *Versets sataniques* en 1989, l'OCI s'efforce d'étendre au monde entier les lois de plusieurs pays musulmans pénalisant les critiques de la religion islamique. Suite à la publication des caricatures de Mahomet en 2005, l'OCI a relancé sa revendication pour la pénalisation des critiques de l'islam, autrement dite « diffamation de l'islam ». A cet effet, l'OCI invoqua les droits

de l'homme au Conseil ad hoc de l'ONU. On lui répondit que les droits de l'homme défendent les personnes, pas les collectivités ; et que la liberté d'expression permet les critiques des religions (sauf cas rares et précis prévus par quelques lois nationales en désuétude). Après des années de conflit entre juristes musulmans et occidentaux, on reformula la résolution : « Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondées sur la religion ou les convictions ». Dépouillée des termes contestés (diffamation, pénalisation...), protégeant les croyants (et non les religions) et prévoyant une concertation et un dialogue pour favoriser sa mise en œuvre, la nouvelle résolution 16/18 contre « l'intolérance... et les violences fondées sur les religions et convictions » fut adoptée par consensus au conseil des droits de l'homme de l'ONU le 24 mars 2011, puis par l'assemblée générale de l'ONU du 19 déc. 2011 sous le n° 66/167. La liberté d'expression est ainsi sortie gagnante d'un long combat juridique ; quant aux pays musulmans, ils obtinrent enfin une résolution contre l'intolérance fondée sur les religions ou convictions, quelles qu'elles soient.

3. LE PROCESSUS D'ISTANBUL

3.1. La réunion ministérielle de juillet 2011 à Istanbul lança le processus d'Istanbul

Les résolutions de l'ONU n'étant pas contraignantes pour les Etats membres, l'OCI prit aussitôt l'initiative d'organiser une **réunion ministérielle en juillet 2011 à Istanbul** pour la mise en œuvre de cette résolution 16/18 de l'ONU du 24 mars 2011. Les représentants de plus de 20 pays et Mme Ashton (représentant l'Union européenne) se sont bien réunis en juillet 2011 à Istanbul sous la coprésidence de M. Ihsanoglu (OCI) et de Mme Clinton (USA) ; le seul résultat apparent fut l'accord des USA d'accueillir une conférence sur le « **processus d'Istanbul** », expression désignant la mise en œuvre de cette résolution 16/18 de l'ONU. Dans ses annonces de cette conférence et des suivantes, l'OCI vise surtout les pays occidentaux et qualifie les critiques de l'islam ou des musulmans du néologisme d' « islamophobie ».

3.2. La conférence de l'OCI en déc. 2011 à Washington

La conférence de l'OCI en déc. 2011 à Washington sur le « processus d'Istanbul » a été coprésidée par M. Ihsanoglu (OCI) et Mme Clinton (USA) en présence de Mme Ashton (EU) et de nombreux autres participants, mais à huis clos (sauf les séances initiale et finale). Dans l'attente des textes qui doivent en résulter, on peut déjà formuler quelques remarques :

- alors que l'OCI venait de perdre sa bataille pour la pénalisation des critiques de l'islam lancée à l'ONU en 1989, l'accueil de sa conférence à Washington l'a réhabilitée aux yeux de l'opinion publique qui y vit une approbation des activités de l'OCI par les USA, ce qui a découragé les minorités religieuses des pays musulmans souffrant de l'intolérance de l'islam et espérant une aide morale de l'Occident ;
- suite aux réactions à l'annonce de la conférence de l'OCI à Washington, l'administration Obama refusa à l'avance de modifier sa législation sur la liberté d'expression ;
- on peut s'interroger sur les raisons du huis clos imposé sur cette conférence ;
- enfin, d'après de multiples échos, il semble que :
 - . au lieu de présenter la tolérance exemplaire des USA envers les nombreuses religions qu'on y pratique, on y aurait souligné quelques contrariétés mineures et marginales ;
 - . cette conférence aurait permis à des Etats musulmans d'interpeler les Occidentaux sur la liberté d'expression en Occident sans évoquer les non-respects graves et fréquents des libertés d'opinion, d'expression et de culte dans nombre d'Etats membres de l'OCI, dont plusieurs appliquent la peine de mort pour blasphème, apostasie et adultère...

3.3. Une conférence de l'OCI en juillet 2012 en Europe ?

Le 22 déc. 2011, un communiqué de l'OCI a annoncé une conférence sur le « processus d'Istanbul » en juillet 2012 en Europe : « **L'adoption consensuelle** (par l'Ass. Gén. de l'ONU en déc. 2011) **de la résolution 16/18** (du conseil des droits de l'homme de l'ONU en mars 2011) **avait permis d'étayer solidement le « processus d'Istanbul » lancé par le Secrétaire général de l'OCI, E. Ihsanoglu, la Secrétaire d'Etat H. Clinton et le chef de la politique extérieure de l'UE, la Baronne Ashton, lors de la réunion ministérielle historique de haut niveau de juillet 2011 à Istanbul ... La récente rencontre de Washington et l'annonce par l'UE de sa volonté d'abriter la prochaine réunion constituaient une indication claire quant à la continuité de ce processus ».** (Extrait du communiqué de l'OCI du 22.12.2012, www.oic-oci.org)

.../...

.../...

p. 5

Très curieusement, ce communiqué de l'OCI du 22 déc. 2011 citant explicitement l'Union européenne et sa représentante, Mme Ashton, n'a fait l'objet d'aucune confirmation ni démenti de l'Union européenne, après plus de 4 mois et à 2 mois de la date annoncée... Et les parlementaires européens interrogés ne répondent pas ou ne s'étonnent pas qu'on prévoie en Europe une conférence similaire à celle de Washington...

Enfin, suite à la question d'un citoyen, la Commission européenne a répondu le 27 mars : « **La prochaine réunion du Processus d'Istanbul de lutte contre l'intolérance religieuse : en effet, quelques Etats membres considèrent actuellement d'organiser une prochaine réunion dans le cadre de ce processus. Pourtant, le Service européen pour l'action extérieure n'a pas encore reçu la confirmation formelle ».**

Faute de confirmation ou de démenti des autorités européennes explicitement citées le 22 déc. 2012 par l'OCI ni du moindre engagement d'un seul des 27 Etats membres, il y a de quoi s'interroger sur le sens et

l'opportunité de cette conférence annoncée unilatéralement par l'OCI en déc. 2011 pour juillet 2012 :

- en Europe, les droits fondamentaux sont bien précisés et protégés par la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe de 1948 et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2007, toutes deux contraignantes dans les 27 Etats membres ; et la peine de mort n'y est plus appliquée de longue date ; et l'Europe a permis à ses immigrés d'y faire de l'islam la 2^{ème} religion européenne.
Quel continent ou pays a fait mieux pour ses minorités religieuses ?
- l'OCI annonce depuis 2011 sa volonté de mettre en œuvre la résolution de l'ONU de 2011 contre l'intolérance fondée sur les croyances dans les législations occidentales, mais la met-elle en œuvre dans ses propres Etats membres où des minorités religieuses sont gravement discriminées, malmenées et même menacée d'extinction ?
- la Conférence de déc. 2011 à Washington n'a pas donné de résultat positif visible ; et quelques jours après sa clôture, l'OCI a annoncé unilatéralement sa réédition en Europe en juillet 2012...

4 mois après le communiqué de presse unilatéral de l'OCI citant l'Union européenne comme hôte de cette nouvelle conférence sur le processus d'Istanbul, aucune autorité européenne et aucun des 27 Etats membres n'a confirmé ni démenti son implication dans cet événement, et cela à 2 mois de la date annoncée unilatéralement par l'OCI pour son ouverture !

.../...

.../...

p. 6

4. L'INDECISION DES EUROPEENS

Alors que l'Union européenne, et en particulier Mme Ashton, responsable de sa politique extérieure, sont explicitement citées comme initiatrices

avec l'OCI de cette conférence de juillet 2012 en Europe pour la mise en œuvre de la résolution contre l'intolérance et les violences fondées sur la religion ou les convictions, **les institutions européennes et les 27 Etats membres restent muets !**

A tel point que, grâce au mutisme des Européens (« qui ne dit mot consent ») et aux libertés de circulation et de réunion en Europe, l'OCI, puissante organisation mondiale islamique, pourrait logiquement y tenir cette conférence en juillet 2012 à sa façon, avec des délégations nationales improvisées, et faire adopter ses interprétations de la résolution de l'ONU de mars 2011 pour modifier les législations européennes. Ainsi :

- les pays européens, promoteurs des droits de l'homme, recevraient à leur sujet des leçons de l'OCI et des pays musulmans dont bon nombre les bafouent chez eux,
- face à cette capitulation des responsables politiques européens :
 - . les musulmans issus de l'immigration galvanisés par l'intervention de l'OCI en Europe en leur faveur exigeraient de plus belle l'islamisation de la vie publique et l'application de la charia là où ils sont majoritaires...
 - . les Européens de souche se diviseraient en fatalistes résignés et opposants indignés,
 - . les institutions européennes et les Etats membres, déjà fragilisés par la crise économique et sociale, seraient discrédités par leur mutisme et leur inaction face à l'activisme musulman.

En effet, face à une puissante organisation mondiale de 57 Etats islamiques comptant plus d'un milliard de personnes, alimentée en pétrodollars à volonté et séduisant des dizaines de millions de musulmans en Europe, qui croirait à une victoire morale de la bureaucratie européenne et des 27 gouvernements nationaux affaiblis par la crise économique et divisés entre gauche et droite, nationalistes et pro-européens, traditionalistes et « multiculturalistes »... ? Sauf élément neuf, un tel scénario est possible ; mais, dans l'état actuel de la crise économique et sociale, il mettrait l'Europe en danger !

.../...

5. PROPOSITION DE CONFERENCE EN « RECIPROCITE » ET DE REPORT A 2013

5.1. Etat d'impréparation totale de la Conférence de juillet 2012 en Europe

A 2 mois de l'ouverture de la conférence annoncée par l'OCI pour juillet 2012 en Europe, aucune autorité des institutions européennes ni des 27 Etats membres n'a pris le moindre engagement ; a fortiori, l'éventuel pays-hôte est totalement inconnu.

De plus, les conclusions de la conférence de l'OCI de déc. 2011 à Washington ne sont pas encore disponibles et semblent d'autant plus nécessaires à une 2^{ème} conférence que la 1^{ère} a eu lieu à huis clos. A l'évidence, cette conférence de juillet 2012 est dans un état d'impréparation totale, à tel point qu'il serait déraisonnable, contre-productif et dangereux de la maintenir à cette date.

5.2. Annulation, report sine die ou report de la conférence de 2012 au début 2013

- Son annulation ou son report sine die serait compris comme un refus du dialogue proposé par l'OCI aux pays européens, ce qui n'est nullement dans la logique de l'Europe, ni de celle des droits de l'homme, ni dans l'intérêt commun ;
- le dialogue entre juristes musulmans et occidentaux a abouti en 2011 à un consensus positif : la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU de mars 2011 ;
- plutôt que de rester timorée, indécise et muette, l'Union européenne s'honorerait en saisissant la proposition de l'OCI pour une conférence sur le processus d'Istanbul en Europe pour rendre ce processus réciproque : examiner objectivement et franchement les intolérances fondées sur la religion dans les pays tant européens

que musulmans et d'autres convictions, et recommander des remèdes aux injustices les plus graves en priorité : les centaines de millions de citoyens des religions minoritaires des pays concernés ne pourront qu'y gagner !

Dans cette optique pragmatique et constructive, il y aurait lieu :

- d'annoncer au plus tôt à l'OCI :
 - . le report au début de 2013 de la prochaine conférence du « processus d'Istanbul », tant en raison du retard des conclusions de la conférence de Washington que du délai désormais insuffisant pour sa bonne organisation ;
 - . la réciprocité du processus par l'examen des injustices les plus graves dans les pays tant européens que musulmans et d'autres convictions ainsi que la proposition de remèdes aux injustices les plus graves dans les pays européens, musulmans et autres ;

.../...

.../...

p. 8

- que les autorités de l'Union européenne prennent d'urgence les mesures nécessaires pour que cette conférence sur le processus d'Istanbul puisse être organisée :
 - . avec les dispositions nécessaires pour que cette coopération avec l'OCI (puissante organisation islamique mondiale promouvant la primauté de l'islam sur les droits de l'homme) respecte la neutralité de l'UE concernant les religions, et pour que les principales religions et convictions pratiquées en Europe y soient représentés ;
 - . après une décision de l'UE et de ses Etats membres pour que cette conférence sur le processus d'Istanbul se fasse en parfaite réciprocité avec les Etats membres de l'OCI ;
 - . après un appel de l'UE pour la sélection du pays-hôte de cette conférence ;
 - . après une propositions de l'UE pour la composition des délégations nationales ;

. en accès public (contrairement au huis clos de celle de Washington) pour agir en toute clarté et éviter malentendus et frustrations.

6. CONCLUSION

La réalisation d'une telle conférence des pays européens, musulmans et autres en pleine réciprocité en 2013 serait une grande première, très prometteuse pour le vivre ensemble, tant en Europe qu'en islam : des centaines de millions de citoyens victimes de discriminations de part et d'autre devraient en bénéficier. Un tel événement, tout à fait novateur, ferait passer les relations entre l'Occident et l'islam de l'antagonisme à la compréhension et donnerait à la coopération entre l'Europe et l'islam un nouvel élan. Un accord de l'OCI sur cette proposition de réciprocité n'est évidemment pas certain, mais il serait fort apprécié.

Marc WALCKIERS

14.05.2012